



Madame Marie-Madeleine MONNIER  
Mairie - Chalonnes-sur-Loire  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
49290 Chalonnes-sur-Loire

Paris, le 05/03/2026

**Objet : Remise Dossier Information Mairie**

**Réf(s) : 49063\_005\_02**

Madame la Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Lieu dit "LES MARZELLES", 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Philippe DODARD

*Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales*



13065007VP0000110220

**Free Mobile-Groupe Iliad**

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 - Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €

Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



134065007VP0000110320

*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile  
**CODE SITE :** 49063\_005\_02  
**ADRESSE DU SITE :** Lieu dit "LES MARZELLES"  
**COMMUNE :** 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE  
**DATE :** 05/03/2026

*free*

## SOMMAIRE

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Synthèse et motivation du projet .....                                     | 4  |
| 2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....                   | 4  |
| 3. Calendrier indicatif du projet .....                                       | 8  |
| 4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....            | 8  |
| 5. Plan de situation à l'échelle .....                                        | 9  |
| 6. Plan de cadastre .....                                                     | 10 |
| 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....     | 11 |
| 8. Déclaration ANFR .....                                                     | 14 |
| 9. Plans du projet .....                                                      | 15 |
| 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....       | 21 |
| 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....                          | 21 |
| 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé ..... | 22 |
| 13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....              | 23 |



136065007/P0000110420

antennes par des câbles (fibre optique)

### Caractéristiques d'ingénierie

| Nombre d'antennes  | Existantes : 0 | À ajouter : 3      | À modifier : 0 |
|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Type               |                | PANNEAU            |                |
| Azimuts (S1/S2/S3) |                | 0°<br>120°<br>240° |                |



138065007WP0000110520

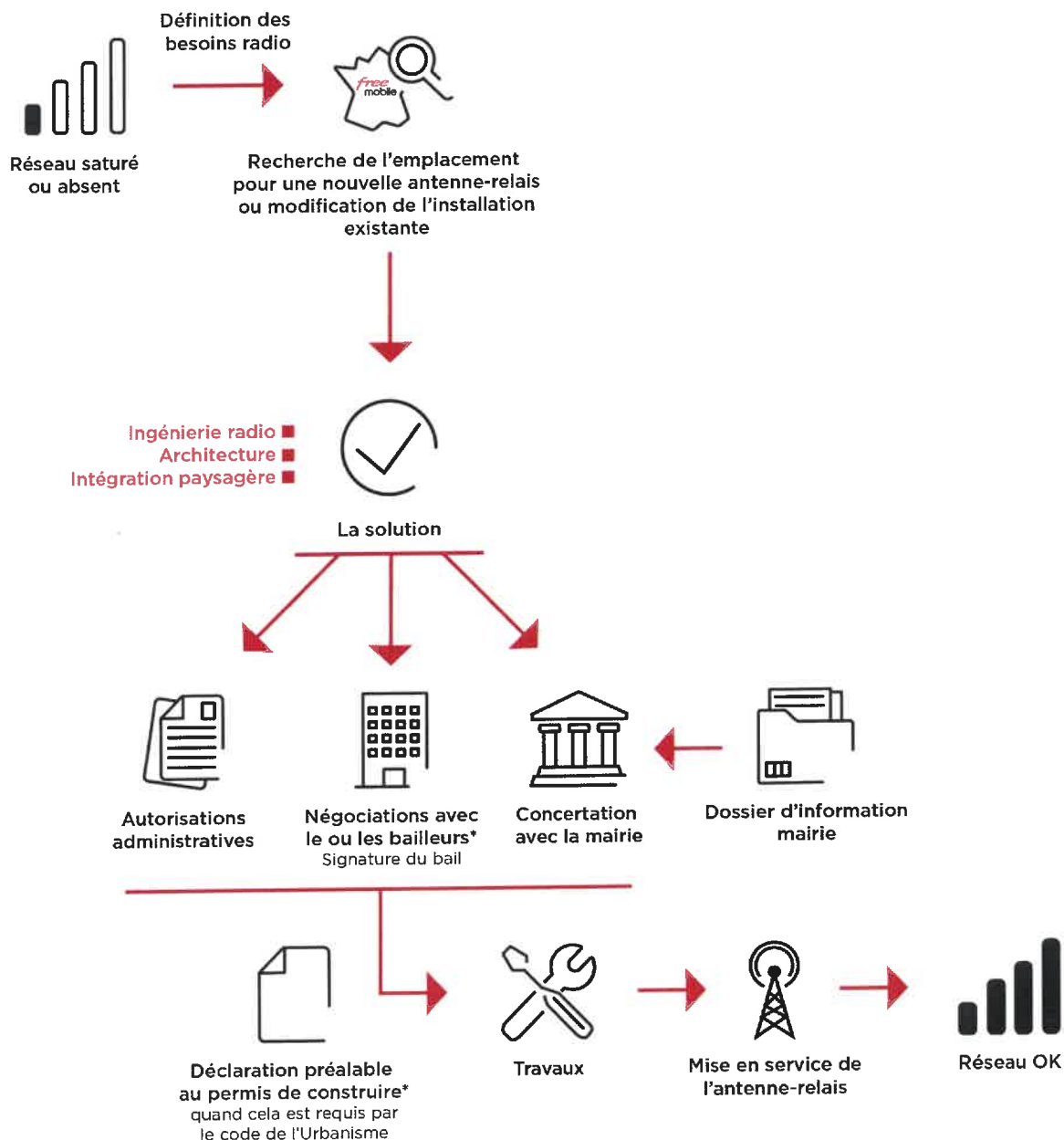
le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



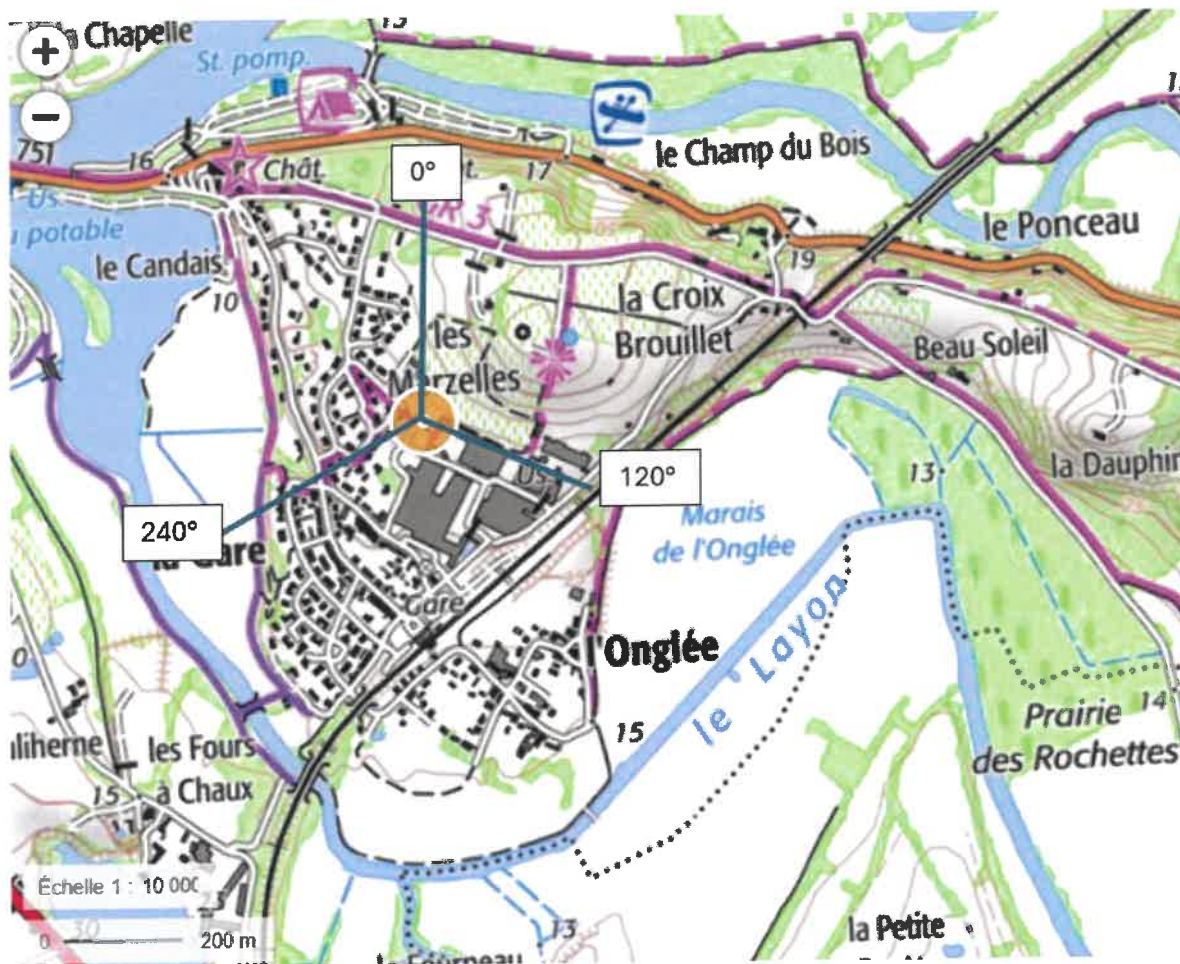
\*Si nécessaire



13a065007vP0000110620

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

Sans objet



138065007VP0000110720



## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



130065007VP0000110820

Prise de vue n°2

Etat avant :



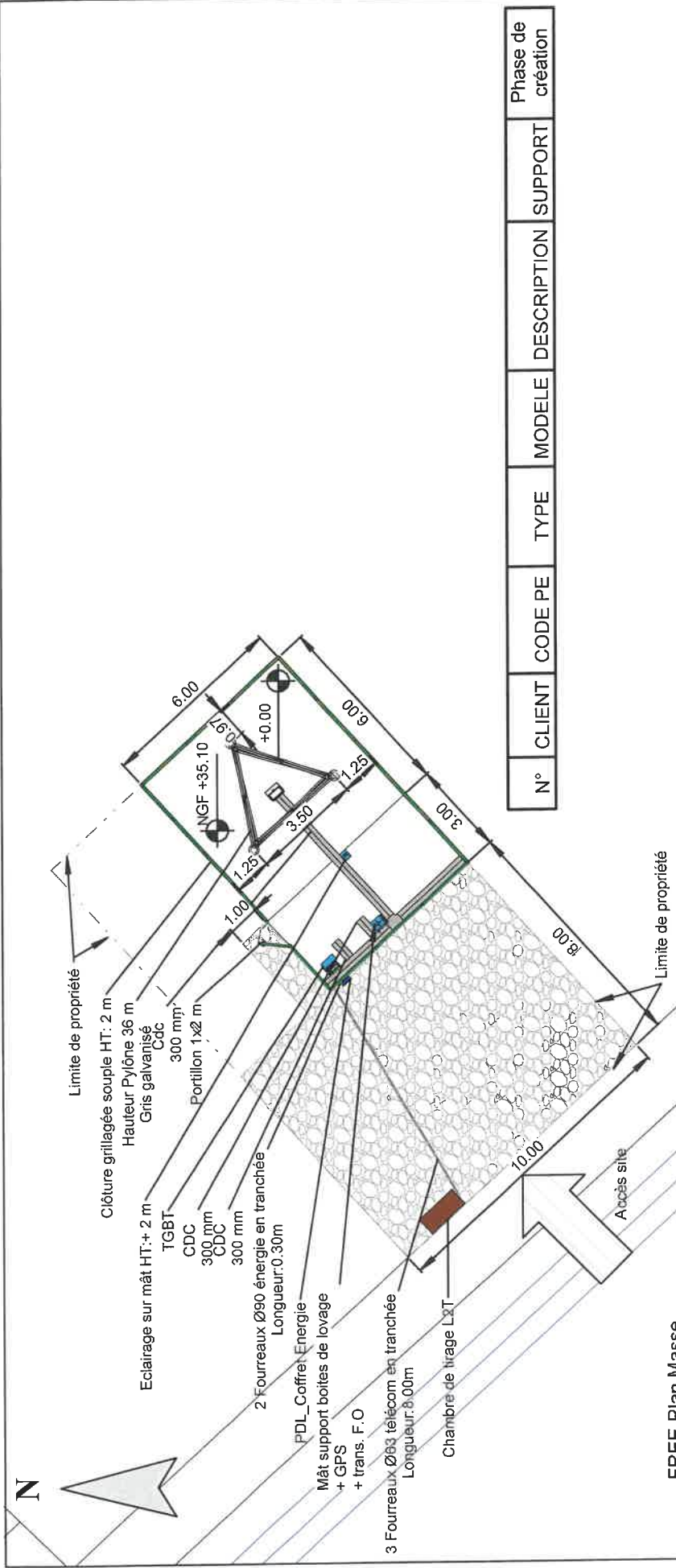
Etat après :



130065007-VIP0000110920



## 9. Plans du projet



| N° | CLIENT | CODE PE | TYPE | MODELE | DESCRIPTION | SUPPORT | Phase de création |
|----|--------|---------|------|--------|-------------|---------|-------------------|
|----|--------|---------|------|--------|-------------|---------|-------------------|

| F | Indice | Date | ITEATNI | TDF | S/Couvert | DIM | Modifications |
|---|--------|------|---------|-----|-----------|-----|---------------|
|---|--------|------|---------|-----|-----------|-----|---------------|

|                                                                                       |  |                           |  |  |  |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------|--|--|--|--|--|
|  |  | <b>CHALONNE SUR LOIRE</b> |  |  |  |  |  |
|                                                                                       |  | Code IG : 4906304         |  |  |  |  |  |
| Format : A4                                                                           |  | Planche : FREE A010       |  |  |  |  |  |
| Ech. : 1 : 175                                                                        |  | S / C : TDF               |  |  |  |  |  |
| Le : 10/02/2026                                                                       |  | Dess. : ITEATNI           |  |  |  |  |  |
| Hauteur Pylône 36 m                                                                   |  | Masse-Actuel              |  |  |  |  |  |

|                          |  |                               |  |  |  |  |  |
|--------------------------|--|-------------------------------|--|--|--|--|--|
| <b>FREE MOBILE</b>       |  | <b>ALT GC_CHALONNES/LOIRE</b> |  |  |  |  |  |
| Code Site : 49063_005_02 |  |                               |  |  |  |  |  |

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF

2.00

38.60 \_ NGF +73.70 m

Ht Paratonnerre 38.60 m

36.00 \_ NGF +71.10 m

Ht Pylône 36m

34.60 \_ NGF +69.70 m

Plateforme de travail 34.60m

31.70 \_ NGF +66.80 m

Plateforme de travail 31.70m

28.50 \_ NGF +63.60 m

Palier de repos 28.50 m

24.00 \_ NGF +59.10 m

Palier de repos 24 m

18.00 \_ NGF +53.10 m

Palier de repos 18 m

12.00 \_ NGF +47.10 m

Palier de repos 12 m

6.00 \_ NGF +41.10 m

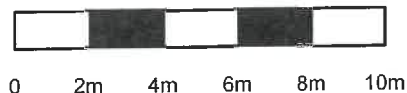
Palier de repos 6 m

0.00 \_ NGF +35.10 m

Sol T.N

Hauteur Pylône 36 m  
Gris galvanisé

Clôture grillagée souple HT: 2 m

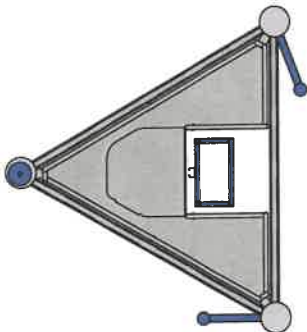
TGBT  
Portillon 1x2 m

FREE-Elévation Sud-Pylône

Ech : 1 : 200

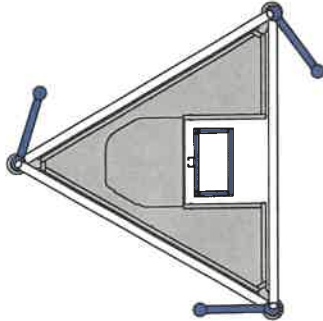
| F                                                                                   | 10/02/2026 | ITEA/TNI                 | TDF       | DIM                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|-----------|---------------------|
| Indice                                                                              | Date       | Dessin                   | S/Couvert | Modifications       |
|  |            | CHALONNE SUR LOIRE       |           |                     |
| Format : A4                                                                         |            | Planche : FREE A020      |           | Code IG : 4906304   |
| Ech. : 1 : 200                                                                      |            | S / C : TDF              |           | Hauteur Pylône 36 m |
| Le : 10/02/2026                                                                     |            | Dess. : ITEA/TNI         |           | Elévation-Actuel    |
| FREE MOBILE                                                                         |            | ALT GC_CHALONNES/LOIRE   |           |                     |
|                                                                                     |            | Code Site : 49063_005_02 |           |                     |

free



FREE-Plateforme de travail 34.60m

Ech : 1 : 50



FREE-Plateforme de travail 31.70m

Ech : 1 : 50

|        |            |          |           |               |
|--------|------------|----------|-----------|---------------|
| F      | 10/02/2026 | ITEA/TNI | TDF       | DIM           |
| Indice | Date       | Dessin   | S/Couvert | Modifications |



BU TowerCo

CHALONNE SUR LOIRE

Code IG : 4906304 Hauteur Pylône 36 m

Format : A4 Planche : FREE A021

Ech. : 1 : 50 S / C : TDF

Le : 10/02/2026 Dess. : ITEA/TNI

Nomenclature-Coupes-Actuel

FREE MOBILE

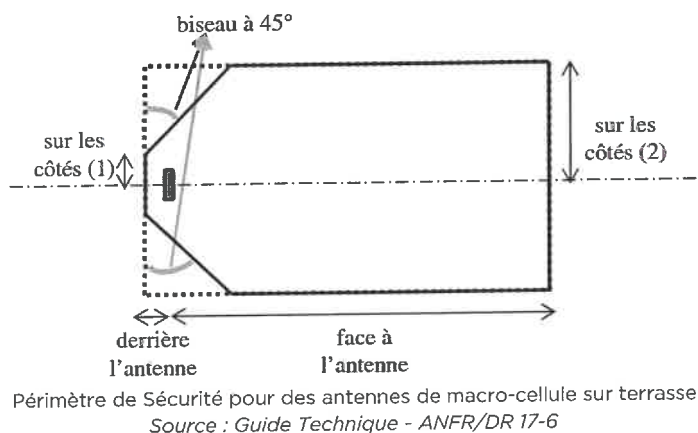
ALT GC\_CHALONNES/LOIRE

Code Sita : 49063\_005\_02

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Site gouvernemental                                                              | <a href="http://www.radiofrequences.gouv.fr">www.radiofrequences.gouv.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Sites de l'Agence Nationale des Fréquences                                       | <a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a><br><a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a><br><a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>                                                                                                                                                                                                  |
| Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes | <a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a><br><a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a> |



**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



13A065D07VP000011A20





**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS**

# L'ESSEN- TIEL SUR LA 5G

DÉCEMBRE  
**2020**



136065007VP0000111520



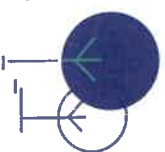


# LA 5G,

## QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT ÇA MARCHE ?

### La 5G qu'est-ce que c'est ?

La « 5G » est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité : débit multiplié par 10, délai de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).



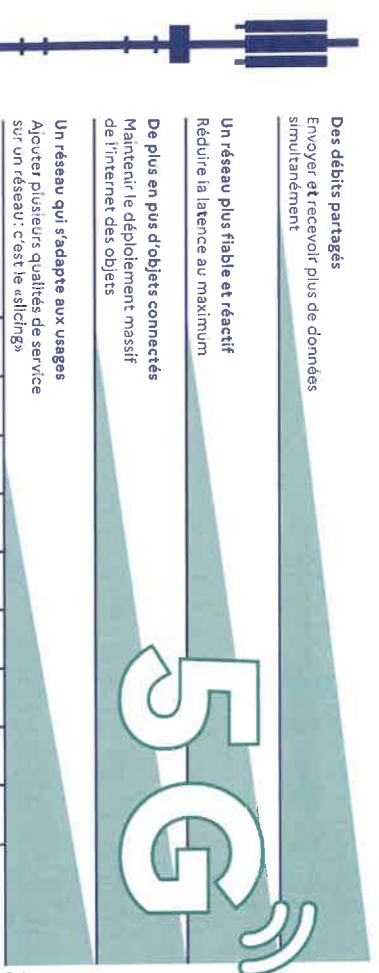
Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles technologies et connaît environ tous les 10 ans une évolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux.

“ Il s'agit d'une amélioration continue pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

### > La 5G : une technologie évolutive

L'introduction des fonctionnalités sera progressive parce que le réseau 5G sera déployé en plusieurs étapes par les opérateurs mobiles : les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, la

5G sera « dépendante » du réseau 4G. De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques années.



## De la 2G à la 5G : une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités





1.

## Question/Réponse

### Est-ce que le déploiement de la 5G nécessite d'installer de nouvelles antennes ?

La première phase de déploiement de la 5G ne nécessitera pas d'installer massivement de nouveaux sites radios. Les opérateurs se serviront principalement des pylônes déjà existants pour ajouter les antennes 5G ou mettre à jour les antennes existantes.

La 5G pourrait aussi donner lieu à l'utilisation d'une autre sorte d'antenne à plus faible puissance : les « petites cellules ». Ces antennes sont comparables à des émetteurs wifi, elles permettent une utilisation intensive d'internet mais portent à de faibles distances (généralement 200 mètres maximum). Elles seraient utilisées dans des lieux de forte affluence, comme des gares ou des centres commerciaux. Ces antennes devraient être peu utilisées dans un premier temps et se déployer dans quelques années en fonction des usages de la 5G qui vont se développer.

### Faudra-t-il obligatoirement changer son équipement ?

La 5G restera un choix : choix de s'équiper, choix de souscrire un abonnement. Son lancement ne rendra pas incompatibles les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur la quasi-totalité du réseau mobile) et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone. La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes.

Avant de changer son équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone. Des cartes seront publiées par les opérateurs suivant les recommandations de l'ARCEP, et un observatoire sera également disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des déploiements 5G).

### Quelles garanties pour la vie privée des citoyens ?

La 5G et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'interactivité entre le réseau et ses utilisateurs, et augmenter les échanges de données. Afin de protéger ces données personnelles, les réseaux télécoms sont soumis à un double régime de protection de la vie privée : le respect du secret des correspondances, d'une part, et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), d'autre part.

Le déploiement de la 5G renforce également le risque de menaces liées aux équipements de réseau mobile. Pour préserver sa souveraineté économique autant que politique, la France œuvre à protéger ses infrastructures sensibles. C'est tout l'enjeu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la sécurité des réseaux mobiles 5G, qui soumet à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs télécoms qui sont opérateurs d'importance vitale (OIV).

### Techniquement comment ça marche ?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assemblage d'innovations diverses :

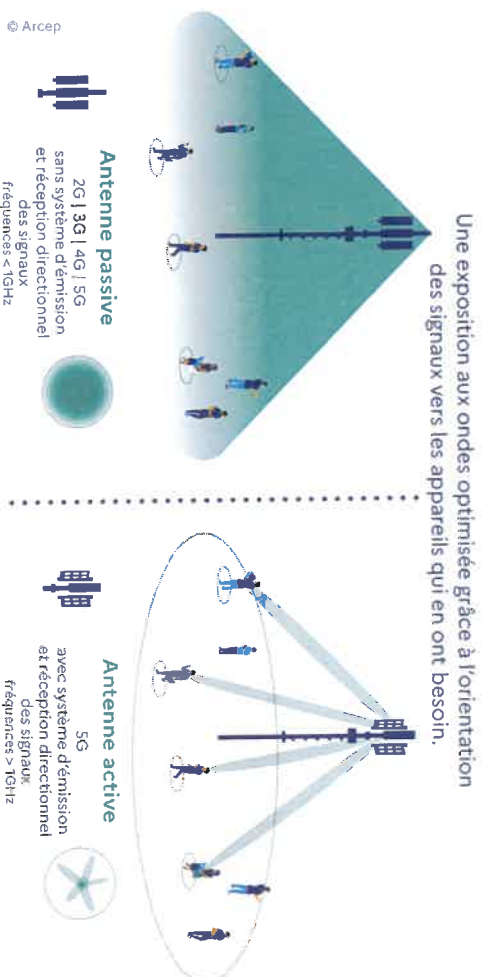
#### > Les bandes de fréquences de la 5G

Les réseaux mobiles, comme la radio, utilisent des ondes pour transporter des données. Ces ondes sont découpées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 5G utilisera tout un ensemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps :

**Dans un premier temps**, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà utilisées (notamment les bandes 700 MHz, 21 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

**Dans un second temps**, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée. Elle pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

#### > Des antennes-actives innovantes



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).



139065007VP0000111720



## Quels sont les effets des ondes sur la santé ?

Même si les niveaux d'exposition aux ondes restent faibles avec la 5G, les effets de ces ondes sur la santé sont étudiés de très près. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié de nombreux travaux de recherche ces dernières années sur les ondes et la santé. En l'état actuel des connaissances, l'Agence ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sont respectées.



### Et dans les autres pays ?

Un groupe d'experts issus des inspections générales de l'État a mené une étude comparative portant sur le déploiement de la 5G à l'étranger<sup>1</sup>. Ils concluent qu'à l'étranger les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent que les effets sanitaires de la 5G sont non avérés dès lors que les valeurs limites d'exposition sont respectées, tout en appelant à poursuivre les recherches sur les bandes de fréquences comme la 26GHz et les éventuels effets à long terme.

1. Rapport de l'inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale des finances, du conseil général de l'économie et du conseil général de l'environnement et du développement durable : <https://www.igas.gouv.fr/sdp.php?article794>

En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport

préliminaire qui s'intéresse spécifiquement aux bandes de fréquences utilisées par la 5G. L'ANSES complètera son expertise, notamment sur la bande de fréquences 26GHz, moins bien connue, et qui n'est pas encore utilisée par la téléphonie mobile (d'autres services utilisent déjà cette bande depuis des années, comme les scanners d'aéroport, les stations satellites, les faiscieux hertziens, les radars automobile...). Le prochain rapport est prévu pour 2021. Les travaux de l'ANSES se poursuivront par ailleurs au fur et à mesure des projets de déploiements de la 5G.

## La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement ?

### La consommation énergétique du réseau 5G

L'efficacité énergétique du réseau 5G a été prise en compte dès la phase de conception (fonctionnalités d'économie d'énergie et de mise en veille). On estime que la 5G va entraîner une amélioration de l'efficacité énergétique d'un facteur 10 par rapport à la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration à terme d'un facteur 20 et plus<sup>1</sup>. À court terme, dans certains territoires les plus denses, la 5G est la seule manière d'éviter la saturation des réseaux sans remettre des antennes 4G qui consommeraient beaucoup plus.

### > Limiter nos consommations

Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraîneront probablement une augmentation des usages du numérique, c'est ce qu'on appelle « l'effet rebond ». Notre usage du numérique est en constante augmentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arcep, la consommation de données mobiles a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019. La 5G devrait présenter un meilleur bilan énergétique, à condition que nous maîtrisions l'augmentation de notre consommation de données.

### Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Les réseaux de télécommunication ne représentent qu'une petite part de l'impact environnemental du numérique. Une stratégie interministérielle visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique a été annoncée par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O lors du colloque du 8 octobre 2020 « Numérique et environnement : faisons converger les transitions ». Les détails de celle-ci seront dévoilés par le gouvernement avant la fin de l'année 2020.

### La 5G : des opportunités pour la transition environnementale

Les innovations sont une condition indispensable de la transition environnementale afin de rendre plus efficaces nos systèmes agricoles, industriels, logistiques etc. La 5G, en permettant de développer des outils utiles pour maîtriser notre impact environnemental, jouera un rôle clé dans ces innovations. La 5G permettra par exemple de contribuer à développer des réseaux intelligents qui aideront à mieux maîtriser notre consommation d'eau ou d'électricité (adaptation de l'arrosage au niveau d'humidité dans le sol, meilleure régulation du chauffage collectif, etc.). La 5G sera donc un levier incontournable de la transition écologique si ses applications sont intelligemment utilisées.



## Question/Réponse

### Comment mesurer l'impact environnemental du numérique ?

L'impact environnemental du numérique est complexe à mesurer car de nombreuses choses doivent être prises en compte : le négatif (fabrication des terminaux, consommation électrique des data-centers, etc.) mais aussi le positif (déplacements évités, dématérialisation, gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour quantifier l'empreinte environnementale des réseaux de télécommunication et des usages qu'ils supportent en France et proposer des leviers de réduction de ceux-ci.

1. Source : contribution et éclairage du Comité de suivi de l'Agence des infrastructures numériques sur la question environnementale assc





# LES ÉLUS, UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

**D**éjà très mobilisés dans les projets d'amélioration de la couverture numérique du territoire (fibre et 4G), les élus locaux ont un rôle clé à jouer dans l'information et la concertation sur la 5G. Pour leur permettre de jouer leur rôle, plusieurs outils et dispositifs sont à leur disposition.

La loi du 9 février 2015 dite loi « Abeille » a permis de renforcer le rôle du maire et de définir les outils à sa disposition. Elle a notamment créé le Comité de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux ondes. Ce Comité participe à l'information des élus sur les niveaux d'exposition aux ondes et sur les outils de concertation.

L'état a récemment mis en place une enceinte de dialogue et de transparence sur la 5G, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de construire avec elles les conditions de la transparence.

## Focus sur le Dossier d'Information Mairie

Lorsqu'un opérateur envisage d'installer (dès la phase de recherche du site) ou de modifier substantiellement une antenne (avec un impact sur le niveau d'exposition), il doit en informer le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et lui présenter un Dossier d'Information Mairie (DIM).

Le contenu du DIM est fixé par un arrêté du 12 octobre 2016. Il comprend notamment l'adresse de l'installation concernée, un calendrier du déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émission...), Il recense également la liste des crèches, établissements scolaires et établissements de soins situés à moins de 100 mètres de l'installation.

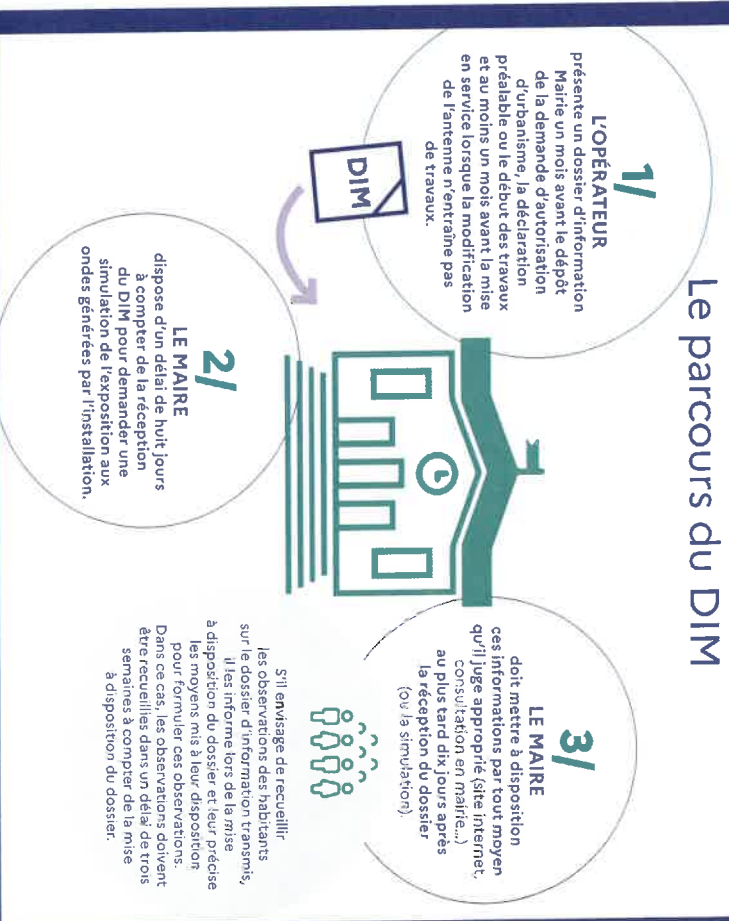
## Les références réglementaires

- article L. 34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques
- article R. 20-29 du Code des postes et des communications électroniques
- arrêté du 12 octobre 2016 (NOR : ECF1609979A)

## Loi « Abeille » :

la loi n°2015-186 du 9 février 2015 modifiée, dite loi « Abeille », relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques et notamment renforcé le rôle des maires.

## Le parcours du DIM



## LES AUTRES OUTILS DE DIALOGUE

- Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- Le maire ou le président d'EPCI peut saisir le préfet de département d'une demande de médiation (instance de concertation départementale) lorsqu'il l'estime nécessaire concernant une installation radioélectrique existante ou projetée.
- Le maire peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune, via le site mesures.anfr.fr.



## Pour aller plus loin

### **Le site de l'ANSES :**

<https://www.anses.fr/fr>

Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

### **Le rapport IGAS-IGF-CGE-CGED :**

<https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article794>

Ce rapport compare le déploiement international de la 5G, et plus précisément sur ses aspects techniques et sanitaires.

### **Le site de l'ARCEP :**

<https://www.arcep.fr/>

Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couverture fixe et mobile et l'avancé des déploiements 5G.

### **Le site de l'ANFR :**

<https://www.anfr.fr/accueil/>

Pour en apprendre plus sur les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'exposition du public aux ondes.



020281-100000-04-00590063